



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DECEMBRE A 18h00

L'an deux mil vingt-trois, **le lundi 11 décembre** à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle du conseil municipal, sous la présidence **Mme Marie-Claire ADOUX, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **07 décembre 2023**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Marie-Claire ADOUX, Alain DURAND, Laurent DOMÉJEAN, Michel BOUDY, Emilie PÉJOINE, Martine DÉFOSSEZ, Philippe COLLAS, Jean-Philippe DUBUISSON, Arlette ROULAND.

Etaient absents : Marie-Lys SAUVION, Aurélie MIELOT, Fabrice VERT, Liliane BLANCHARD, Frédéric LAROCHE.

Arlette ROULAND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 13 novembre 2023.

Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023.

Approuvé à l'unanimité soit **9** voix pour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - URBANISME

I - 1 : Présentation schéma défense incendie (PLUI)

II - FINANCES LOCALES

II - 1 : Tarifs parution encart publicitaire bulletin municipal

II - 2 : Budget investissement 2024, demande de subvention

II - 3 : Point investissement 2023 et orientation budgétaire investissement

III - GESTION DU PERSONNEL

III - 1 : Contrat CNP Assurances, renouvellement 2024

IV - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

IV - 1 : Repas des aînés 2024

V - QUESTIONS DIVERSES

I – URBANISME

I - 1 : Présentation schéma défense incendie (PLUI)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MALO, responsable du Pôle Aménagement à la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et qui est en charge de l'élaboration du

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Afin d'établir et de mettre en place le PLUI à compter de fin 2025, chaque commune doit avoir réalisé un schéma défense extérieure contre l'incendie ce qui représente un coût pour les communes, en conséquence la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge administrativement et financièrement cette opération. Le rapport conclut que la Commune de Peyrignac devra installer 8 citernes ou réserves et 1 poteau incendie, ces travaux sont classés par priorité et doivent être exécutés sur 15 ans. Une subvention de la Communauté de Communes sera attribuée à hauteur de 25% ce qui représente environ 1250€ par équipement installé.

Le dossier est à disposition des membres du Conseil Municipal au secrétariat de la mairie pour consultation, une délibération sera prise début de l'année prochaine pour approbation.

II - FINANCES LOCALES

II - 1 : Tarifs parution encart publicitaire bulletin municipal

Madame le Maire rappelle que l'année dernière et afin de pouvoir publier le bulletin municipal en couleur pour les pages de couvertures et les photos/encarts publicitaires, il était demandé une participation financière de 50 € à chaque artisan et commerçant pour l'année complète pour y publier leur carte professionnelle.

Ce bulletin d'information à la population est imprimé puis distribué à la population en 350 exemplaires.

Madame le Maire propose aux conseillers de reconduire le tarif de 50€ pour deux publications pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

-d'approuver le tarif de 50€ des encarts publicitaires du bulletin municipal pour tous les artisans et commerçants de la commune pour l'année 2024.

II - 2 : Budget investissement 2024, demande de subvention

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal doit établir les projets d'investissement pour l'année 2024, notamment pour demander la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), elle propose les travaux de rénovation de la mairie pour un montant total de 25 000€ HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander la subvention DETR d'environ 40% concernant les travaux de rénovation de la mairie pour un montant total HT de 25 000€.

II - 3 : Point investissement 2023 et orientation budgétaire investissement

Madame le Maire présente le tableau d'investissement réalisé en 2023 :

Madame le Maire précise que certains travaux seront effectués l'année prochaine, les montants budgétisés seront reportés en 2024, tels que les WC publics, la pompe à chaleur du logement au dessus de l'école, l'éclairage et les rideaux de la scène de la salle des fêtes.

TRAVAUX	MONTANT
Peinture salle des fêtes	7 664,40 €
Peinture carrelage cuisine SDF	7 638,75 €
Plomberie salle des fêtes	1 606,00 €
Porte nouveau placard cuisine	357,60 €
Electricité SDF + Cuisine	5 701,76 €
Carrelage sol cuisine	4 267,70 €
Tables + chariot	1 794,00 €
Réfrigérateur	1 368,00 €
Eclairage + rideaux scène	10 116,59 €
TOTAL travaux SDF	40 514,80 €
Peinture carrelage WC	6 603,72 €
Plomberie WC	5 081,00 €
TOTAL travaux WC	11 684,72 €
PAC mairie	8 530,20 €
PAC garderie	4 603,20 €
PAC salle des fêtes	13 727,17 €
PAC école	9 572,76 €
PAC logt école	14 532,07 €
TOTAL chauffage bâtiments	50 965,40 €
Marquage voirie	5 396,70 €
Potelets épicerie	939,60 €
Glissière bois	5 427,57 €
Colombarium	7 680,00 €
Rampe accès école	1 711,80 €
Garde corps+main courante	2 616,00 €
Vidéophone	3 173,04 €
Porte logt restaurant	3 721,56 €
Adoucisseur cantine	933,60 €
TOTAL autres travaux	31 599,87 €
TOTAL	137 380,79 €

Madame le Maire présente un tableau établi par la commission finances sur les projets d'investissement 2024-2025 et demande aux membres du Conseil Municipal de choisir pour les 2 années à venir.

Le conseil municipal a décidé de retenir : la réfection d'une voirie, l'enfouissement électrique à la Bonnelle, l'installation d'un éclairage à l'arrêt de bus à Chauffeloup, l'achat d'un véhicule neuf pour le service technique, la rénovation de la mairie, l'aménagement d'un local sanitaire pour le service

technique, des travaux au camping.

III - GESTION DU PERSONNEL

III - 1 : Contrat CNP Assurances, renouvellement 2024

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

-d'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2024.

IV - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

IV - 1 : Repas des aînés 2024

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le repas des aînés 2023 s'est déroulé au restaurant « Au Tavelou » pour un menu à 28€, en conséquence, pour l'année 2024 celui-ci aura lieu au restaurant « Le Marquee ». Monsieur DOMEJEAN et Madame le Maire rencontreront les responsables afin de leur soumettre notre demande. D'autre part, l'année dernière, une question s'était posée sur l'âge, après discussion il avait été maintenu à 60 ans. Cette année il est proposé de le fixer à 65 ans.

Validé à l'unanimité

IV – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil de sa conversation avec le mandataire judiciaire concernant l'épicerie, à ce jour seul deux personnes ont retiré le dossier et aucune n'a fait d'offre. En conséquence, Madame le Maire propose de racheter le fonds de commerce afin d'établir une location gérance. Le prix total de 25000 € (incluant les 4000€ de matériel) sera soumis pour l'achat du fonds de commerce.

Mr DURAND demande à ce que les trous dans les chemins soient rebouchés, Mr DOMEJEAN répond que le service technique va le faire mais au vu du temps pluvieux et du risque de gelée cela risque de ne pas tenir.

Il est également proposé de curer les fossés car lors des dernières pluies la plupart débordaient, la commune va demander à la commune de Châtres afin de mettre en place une convention pour la mise à disposition du personnel et du matériel pour réaliser cette opération.

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **20h45**

Le secrétaire de séance,

Arlette ROULAND

Madame Le Maire,

Marie-Claire ADOUX